

# 50 bougies pour l'Institut

Depuis 1958, l'Institut national de médecine agricole (INMA) radiographie les problèmes de santé en agriculture et forme les professionnels en prévention et en santé du milieu agricole et rural. Explications.



© Gildas Bellet

**D**es problèmes de santé liés à la culture des asperges blanches; organisation des premiers soins à la suite d'accidents du travail des forestiers; ESB et conséquences psychocomportementales chez les éleveurs; allergie à la rose, une allergie rare dans le milieu de l'horticulture; harcèlement moral; exposition des viticulteurs à l'arsénite de sodium; accidentologie des jockeys – de l'utilité du gilet de protection; trousse d'urgence du médecin rural; reclassement professionnel d'un salarié paraplégique issu du milieu sportif dans l'élevage; troubles musculo-squelettiques du membre supérieur dans les serres de tomates... Inventaire à la Prévert? Non, ce sont quelques-uns des

2.500 sujets de mémoire des étudiants diplômés de l'Institut national de médecine agricole (INMA). Un large éventail de problématiques touchant tant aux maladies professionnelles qu'à certaines techniques de travail, à l'environnement agricole ou à la législation, susceptibles d'apporter des réponses à des questions pointues ou rarement abordées par ailleurs. L'INMA, depuis sa création en 1958, n'a cessé de développer ses activités d'enseignement, de formation et de recherche sur le champ d'intervention spécialisé de la médecine agricole. Il fête cette année ses 50 ans, occasion d'en tracer la riche contribution en matière de santé-sécurité au travail en agriculture. Né de la volonté de

Jean Vacher, titulaire de la chaire de médecine légale à la faculté de Tours, il a vu le jour alors que, dans les années cinquante, des inquiétudes sur l'utilisation en agriculture des phytosanitaires commençaient à poindre. Il n'existait pas à l'époque de formation spécifique des médecins dans ce domaine, ni de lieu de recherche. Aujourd'hui, l'Institut délivre un diplôme qualifiant – dont la reconnaissance date de 1968 – qui donne la possibilité d'exercer la médecine du travail en milieu agricole (voir ci-après). Il organise aussi formations, symposiums<sup>(1)</sup> et colloques autour d'une préoccupation: la prise en compte, la connaissance et la prévention des problèmes de santé, d'origine professionnelle ou générale, en milieu agricole. ■

**Gildas Bellet**

« Apporter des réponses à des questions pointues ou rarement abordées »

(1) Le dernier symposium, qui a eu lieu le 19 septembre, avait pour thème « Évolutions environnementales et santé. Et en agriculture ? ». Il fera l'objet d'un article dans un prochain numéro.



© Gildas Bellet

# national de médecine agricole



- 1 L'équipe de l'INMA. De gauche à droite: Monique Cheikbossian, secrétaire, Patrick Choutet, président, Sophie Largenton, secrétaire, Christian Verger, vice-président, Eliane Carton, secrétaire, Michel Gagey, directeur.
- 2 Autour de Patrick Choutet, le représentant de la ville de Tours, celui du Conseil général d'Indre-et-Loire et le doyen de la faculté de médecine de Tours.
- 3 Autre partenaire essentiel: la MSA. Gérard Pelhate, son président, et Patrick Choutet.
- 4 Henri Rocoulet, administrateur de la CCMSA: « Une coopération entre INMA et MSA réussie et dynamique au service du monde agricole ».

## Un spécialiste reconnu

Référence en matière d'enseignement et de recherche, l'INMA a toujours cherché à coller aux évolutions de l'agriculture. Petit voyage dans son histoire.



Michel Gagey, directeur de l'INMA.

Plusieurs interventions ont permis de retracer cinquante années d'activité de l'Institut. Agrémentée de reproduction de documents d'archives et ponctuée d'anecdotes – « Raoul Barreau a été le premier étudiant, inscrit à l'âge de 50 ans », et « Théodore Raynal a été diplômé de médecine agricole à l'âge de 84 ans », a indiqué le docteur Michel Gagey, directeur de l'INMA –, la rétrospective a permis de mesurer le chemin parcouru par la médecine agricole et de faire le point sur les évolutions des activités de l'Institut.

### Médecine du travail en agriculture: une longue gestation

Bernard Delemotte, ancien médecin national adjoint du travail de la MSA et auteur de l'ouvrage *La santé au travail en milieu agricole* (éd. Masson), rappelle que « c'est juste après la Seconde Guerre mondiale,

en 1946, qu'est officialisée la médecine du travail dans les établissements industriels et commerciaux, les assurés du régime de protection sociale agricole n'étant pas à l'époque concernés. Pourtant, nombre d'entre eux travaillaient dans l'agroalimentaire et le tertiaire, donc dans des établissements similaires ». Des revendications syndicales ont finalement permis aux salariés de la Coopération et du Crédit agricoles d'y avoir droit. Mais les salariés de la production ont dû encore attendre. C'est à cette période que Jean Vacher crée l'INMA: « Une idée de génie car elle survient au moment où se prépare un texte pour la médecine du travail en agriculture. » Après des débats parlementaires longs (sept ans !), sera en effet voté, le 26 décembre 1966, le texte fondateur de la médecine du travail et de la médecine préventive agricoles, dont la gestion sera confiée à la MSA. Un décret du 8 juillet 1968, viendra ensuite fixer les compétences techniques que doivent



Bernard Delemotte, ancien médecin national adjoint du travail de la MSA.



© M. Genest/CCMSA service Images(s)

Geneviève Abadia, médecin conseiller technique national à la CCMSA.



DR

Jean-Luc Dupupet, médecin conseiller technique national à la CCMSA.

## Deux thèmes emblématiques : les zoonoses et les produits phytosanitaires

➔ posséder les médecins exerçant les fonctions de médecins du travail en agriculture. « *Le diplôme délivré par l'INMA, dont l'obtention permet d'exercer en tant que médecin du travail agricole, apparaît pour la première fois dans un texte officiel.* »

### Zoonoses, l'INMA visionnaire ?

Brucellose, rage, psittacose, leptospirose, maladie de Lyme... « *Les zoonoses depuis toujours et pour toujours* », c'est en ces termes que Geneviève Abadia, médecin conseiller technique national à la CCMSA, a introduit son intervention, soulignant qu'il s'agit d'un thème « *évolutif et parfois explosif* ». Pour preuve, les nombreuses études et recherches menées par l'INMA en matière de maladies animales transmissibles à l'homme et mais aussi les retentissements médiatiques de certaines d'entre elles. L'INMA visionnaire ? Il a été « *précurseur en organisant un symposium sur l'ESB [encéphalopathie spongiforme bovine], quelques mois avant les premiers cas humains. Plus récemment, il s'est intéressé à l'influenza aviaire et au risque de pandémie grippale* ».

Pour cela, il collabore naturellement avec les vétérinaires. « *Pour le diplôme de médecine agricole, l'Institut prévoit une formation spécifique sur les zoonoses, dont le programme évolue en fonction de l'actualité. 92 mémoires sur le sujet y ont été consacrés en vingt ans. L'INMA possède donc un fonds documentaire riche et son expertise est reconnue. Il est particulièrement actif dans le développement du réseau de zoonosurveillance en agriculture.* » La zoonosurveillance a pour objectifs de réduire les risques liés au contact avec les animaux dans les professions agricoles, voire en milieu agricole et rural ; d'améliorer l'alerte des cas de pathologies animales

ou humaines et leurs échanges ; de définir des stratégies de prévention adaptées pour les populations exposées.

### Mieux connaître les risques liés aux phytosanitaires

Parce que l'évolution des pratiques, parce que les progrès technologiques en agriculture se sont accompagnés de nouveaux dangers et risques professionnels, les produits phytosanitaires représentent depuis toujours aussi une préoccupation essentielle de l'INMA ; plusieurs symposiums y ont été consacrés, a rappelé Jean-Luc Dupupet, médecin conseiller technique national à la CCMSA. Les pesticides sont susceptibles de provoquer chez l'homme des ennuis de santé et il est essentiel d'avancer dans la connaissance des circonstances d'intoxication, des produits incriminés, de comprendre la pratique des utilisateurs. « *D'où la participation de l'INMA à la création, en 1991, d'un réseau de recueil des incidents et des accidents liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en milieu professionnel, d'abord dans deux départements. En 1997, il a été généralisé à la métropole et géré par la MSA.* » Aujourd'hui, ce réseau est connu sous le nom de Phyt'attitude (un numéro vert – 0800887887 – est ouvert aux utilisateurs professionnels de pesticides pour signaler leurs symptômes). « *Il a permis de faire de la prévention, de sensibiliser les médecins du travail au risque phytosanitaire, et de réaliser des études d'ergotoxicité ; l'une a d'ailleurs conduit au retrait de l'arsénite de soude en 2001.* »

Jean-Luc Dupupet a en outre évoqué d'autres recherches scientifiques concernant les effets différés des pesticides sur la santé humaine, notamment le cancer (étude Agrican sur 12 départements, dont les premiers résultats sont attendus en 2009) et la maladie de Parkinson (étude Partage).

Gildas Bellet